HENNEBONT AUTO-ECOLE
02-97-36-59-09
hennebont.autoecole@gmail.com

CARNAC AUTO-ECOLE
02-97-31-27-78
carnac.autoecole@gmail.com

2.1 Formation Passerelle Permis A2 vers A

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Acquérir des connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de pouvoir conduire un véhicule deux-roues de la catégorie A toute sécurité.

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Séquence 1 : Salle, Durée 2 Heures

Contenu : Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. Conduite et produits psycho-actifs

Séquence 2 : Hors Circulation, Durée 2 Heures

Contenu : S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur : les situations de changement de direction à droite et à gauche, le freinage, les techniques d'inclinaison

Séquence 3 : En Circulation, Durée 3 Heures

Contenu : Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Clôture de la formation, échange et bilan

HENNEBONT AUTO-ECOLE
02-97-36-59-09
hennebont.autoecole@gmail.com

CARNAC AUTO-ECOLE
02-97-31-27-78
carnac.autoecole@gmail.com

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITE D'ORGANISATION :

Durée de la formation : 7 Heures de conduite Minimum

Lieu de la Formation :

AUTOVISION PL Zone d'activité KERSTRAN 2

RUE DES TILLEULS 56 400 BREC'H

Date(s) : Nous consulter

PUBLIC VISE ET PREREQUIS

- Avoir 20 ans minimum
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable
- Nota : Être titulaire du permis A2 depuis 2 ans minimum. La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

RESULTATS ATTENDUS

Permis de conduire de la catégorie A

ENCADREMENT et INTERVENANTS

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

HENNEBONT AUTO-ECOLE
02-97-36-59-09
hennebont.autoecole@gmail.com

CARNAC AUTO-ECOLE
02-97-31-27-78
carnac.autoecole@gmail.com

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratiques
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fiche de suivi électronique sur Codes Rousseau Formateur ou support papier et le livret d'apprentissage
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques
- Aire de maniabilité non ouverte à la circulation.
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés…
- *Conditions de réussite :* satisfaire un examen blanc.

SANCTION DE LA FORMATION

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'auto-école. Voir annexe. Cette attestation permet la demande d'obtention du titre « permis A »

Exemple en annexe.

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8novembre 2012 susvisé.

L'organisme de formation **Hennebont auto-école**

N° d'agrément **E 26 056 0001 0** N° SIREN ou SIRET **99457496000013**

Adresse **21 RUE MARÉCHAL JOFFRE 56700 HENNEBONT**

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral **09/01/2026 à Vannes**

Atteste que **Monsieur LABEL Paul**

Né(e) le **01/01/2001** à

Adresse **1 RUE des TILLEULS 56700 HENNEBONT**

N° permis de conduire **20010101010101** date d'obtention du permis A2 **01/01/2021**

A suivi les sept heures de formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

Fait à **HENNEBONT**

Date délivrance de l'attestation **04/06/2026**

Signature du bénéficiaire de la formation

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du responsable de l'établissement

Hennebont auto-école

21 RUE MARÉCHAL JOFFRE
56700 HENNEBONT
Tél: 02.97.36.59.09 - hennebont.autoecole@gmail.com
Siret: 99457496000013 Agr: E 26 056 0001 0
TVA Intra: FR42994574960 - APE: 8553Z

Avertissement : Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

SPECIMEN